



Degats des eaux et retard dans l'intervention des reparations

Par **armando paone**, le **04/02/2014** à **15:12**

bonjour,
après avoir eu l'intervention d'un expert et que les dégâts ont été attribués à une entreprise qui effectuait des travaux en-dessus de mon appartement dont je suis locataire, j'attends toujours les réparations des dégâts.
si les choses traînent ai-je la possibilité de bloquer les loyers en attendant que les réparations soient effectuées.
A savoir que c'est une Agence qui gère le paiement des loyers et que cette même agence avait commandité les travaux qui ont causé les dégâts.
merci
Armando paone

Par **cocotte1003**, le **04/02/2014** à **19:11**

Bonjour, non vous ne pouvez pas le faire sans décision de justice, cordialement